



## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 20 février 2015**

### **Sous la présidence de M. le Maire Christian ALEXANDRE**

#### **Etaient présents :**

ALEXANDRE Christian, ALLARD Jean-Yves, GEORGET Arthur , HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, LACROIX Yvette, MARTIN Isabelle, MATICHARD Gilles, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RECOQUE Pascal.

#### **Secrétaire de Mairie**

PELIN Florence

#### **Secrétaires de séance :**

PICARD Eric, JOUBERT Marc

### **Ordre du jour :**

#### - Informations

#### - Délibérations

1°) Vote des Comptes Administratifs 2014

2°) Approbations des Comptes de Gestion 2014

3°) Affectation des Résultats

4°) Renouvellement contrats CAE

5°) EPF-SMAF : Adhésions nouvelles

6°) Expertise "Maison GRANET"

7°) Adhésion au groupement de commandes du SIEG

8°) Classement des parcelles privées non bâties dans le domaine public communal

9°) Modification du tableau de classement des voies communales

#### - Questions diverses



**Informations:**

1) Réforme territoriale : Au cours d'une réunion sur le sujet, M<sup>r</sup> le Sous-préfet a proposé le regroupement de l'ensemble des Communautés de Communes de l'arrondissement d'AMBERT en une seule et même entité. L'évolution de la CCVA vers le département de la Loire n'est cependant pas occultée, mais les démarches doivent être à notre initiative : une réunion de la CCVA en ce sens est prévue début mars 2015. La majorité des communes de la CCVA semblent intéressées, hormis BAFFIE qui se tournerait naturellement vers AMBERT.

2) La CPAM vient d'annoncer la suppression définitive de sa permanence à VIVEROLS. Les contacts seront assurés dorénavant par l'intermédiaire du "Point Visio Public" situé dans la maison Granet. Le personnel présent à la "Maison des Services" sera disponible pour nous aider ; des rencontres sur rendez-vous seront exceptionnellement possibles pour des problèmes particuliers.

3) Réunion du "Conseil d'école"

Deux documents sont à créer et instruire au niveau de chaque école du RPI :

- Le DICRIM (Document Communal des Risques Majeurs )
- Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité )

Ces documents décrivent les risques et les mesures à mettre en œuvre. Ils devront être validés pour la rentrée 2015. Fabien Porteneuve est chargé de leur rédaction, avec l'aide de Mathieu Voltaire

4) Accessibilité des bâtiments publics aux Personnes Handicapées (mobilité réduite ou malvoyance)

Après une visite de la DDT, il semble que la majorité des travaux à réaliser dans les bâtiments de la municipalité recevant du public concernent essentiellement les problématiques liées aux troubles de la vision. Un plan de mise en conformité doit être élaboré pour septembre 2015. Des dérogations seront possibles en cas d'impossibilité financière ou de prévision de déménagement. Les travaux pourront être réalisés en continu sur une période de 3 ans, pouvant aller jusqu'à 9 ans.

5) Accord entre la Commune et la CCVA pour l'occupation de la "Maison GRANET".

Les derniers travaux de peinture restent à réaliser dans le bureau de l'Office du Tourisme à partir de la mi-mars. Durant les travaux, l'OT sera logé dans l'espace du Point Visio Public. A l'issue des travaux, l'OT et la "Maison des Services" seront regroupés dans le bureau repeint. Le secrétariat de la Mairie pourra alors s'installer à la place de la "Maison des Services" au 1<sup>o</sup> étage, la Mairie occupant en outre le bureau du fond et la salle dite « des ordinateurs » qui servira de salle du Conseil Municipal. Cette situation pourrait durer jusqu'à fin 2016 avec une évolution possible des activités de la CCVA vers le bâtiment appelé Maison de santé désormais appelé «Pôle de Services pluridisciplinaire » (anciennes



maisons Bernard et Morel sur la place). Une réflexion devra être menée par la municipalité sur l'avenir du bâtiment de l'actuelle Mairie. Cette mutualisation des locaux dans la maison Granet permet de substantielles économies concernant l'accès des personnes à mobilité réduite (Voir point 4)

#### 6) Elections départementales.

Le tour de présence des élus au bureau de vote situé à la salle des fêtes lors des élections départementales des 22 et 29 Mars est fixé.

#### 7) Projet « Cœur de Bourg ».

Nous avons reçu les dernières études et estimatifs financiers réalisés par la Société Alpage. Les diverses tranches tant fermes qu'optionnelles des travaux de réseaux et de surface sont présentés. L'estimatif laisse apparaître un montant total de travaux de l'ordre de 1,6 M€. Une discussion devra être réalisée au sein du Conseil Municipal pour prendre la décision de débiter ou non les travaux en partie ou totalement.

#### 8) Garderie de l'école (RPI).

Après divers contacts avec les Maires d'Eglisolles et Saillant, un accord a été trouvé pour un partage équitable des charges jusqu'à maintenant uniquement acquittées par Viverols, pour la garderie des enfants du RPI matin et soir. Les deux communes citées participeront à hauteur de 400€ environ par trimestre. Il a été convenu qu'un nouveau calcul de répartition serait fait en début d'année prochaine suivant l'évolution du nombre d'élèves issus des trois communes.

#### 9) Retour sur le comité syndical du SIVOM d'Ambert.

Le point principal de la dernière réunion a porté sur l'approbation des Comptes Administratifs et de Gestion et la fixation des diverses taxes et participations pour 2015. Il faut noter une augmentation de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) de 5%, les participations communales restent stables. Il faudra par ailleurs prévoir une mise à jour du zonage de l'assainissement qui impacte les aides éventuelles concernant les installations d'assainissement individuel. Ce point a aussi été abordé au niveau de la CCVA.

#### 10) Voirie forestière.

Une réunion à destination des référents forestiers des communes a été mise en place pour prévoir la réalisation d'un état des lieux de la voirie forestière, avant et après travaux forestiers. D'autres réunions sont à prévoir avant la finalisation du document

**Délibérations**1) Vote des Comptes Administratifs 2014

L'ensemble des documents a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et sont consultables en Mairie. Les différents budgets de fonctionnement et d'investissement de l'année 2014 sont relus et discutés. Aucune réserve n'est émise. Après la sortie de M<sup>r</sup> le Maire, la 1<sup>ère</sup> Adjointe assure la Présidence pour passer au vote.

Le budget 2014 est adopté à l'unanimité, 10 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention

**ANNEE 2014**

<b>NOM DU BUDGET</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RESULTAT</b>
<b><u>COMMUNE</u></b>			
Fonctionnement	641 933,41	321 761,74	<b>320 171,67</b>
Investissement	219 315,06	288 446,72	<b>-69 131,66</b>
<b><u>C.C.A.S.</u></b>			
Fonctionnement	7 095,20	2 055,73	<b>5 039,47</b>
<b><u>CAISSE DES ECOLES</u></b>			
Fonctionnement	5 667,48	4 775,77	<b>891,71</b>
<b><u>EAU</u></b>			
Fonctionnement	132 860,81	32 672,15	<b>100 188,66</b>
Investissement	20 110,34	9 032,45	<b>11 077,89</b>
<b><u>ASSAINISSEMENT</u></b>			
Fonctionnement	36 492,33	27 564,27	<b>8 928,06</b>
Investissement	26 603,07	15 820,33	<b>10 782,74</b>
<b><u>SECTION GORCE BOUTEYRAS</u></b>			
Fonctionnement	17 357,17	11 373,85	<b>5 983,32</b>
<b><u>SECTION LA GAILLARDERIE</u></b>			
Fonctionnement	743,80	0,00	<b>743,80</b>



2) Vote des Comptes de Gestion

Après une vérification attentive, les Comptes de Gestion présentés par le Trésorier d'Ambert sont tout à fait superposables aux Comptes Administratifs présentés par la commune.

Leur approbation est donc proposée

Vote: Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

3) Affectation des Résultats

L'affectation des résultats du Compte administratif 2014 est présentée dans le tableau ci-dessus.

En l'absence de remarque, cette affectation est mise au vote

Vote : Pour 11 voix, Contre 0, Abstention 0

4) Renouvellement contrats CAE

a) Renouvellement Contrat CAE PETIOT Laetitia

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le contrat de Madame PETIOT Laetitia arrive à son terme le 30/04/2015. Monsieur le Maire propose de prolonger le contrat de cette personne en Contrat Accompagnement Emploi pour une période d'une année à compter du 01/05/2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE :

- de prolonger le contrat de Madame PETIOT Laetitia en CAE - Contrat Accompagnement Emploi, du 01/05/2015 au 30/04/2016, pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures. Madame PETIOT Laetitia sera chargée d'effectuer les fonctions suivantes : Accompagnement des petits enfants au ramassage scolaire - Accueil, entretien et régie du camping - Entretien des bâtiments communaux – Accueil et entretien des gîtes communaux – Visite du musée Louis Terrasse.

- de rémunérer cette personne au SMIC sur la base de 20 heures hebdomadaires

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce contrat.

Vote : Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0



b) Renouvellement Contrat CAE DUVAL Bruno

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le contrat de Monsieur DUVAL Bruno arrive à son terme le 31/05/2015. Monsieur le Maire propose de prolonger le contrat de cette personne en Contrat Accompagnement Emploi pour une période d'un an à compter du 01/06/2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE :

- de prolonger le contrat de Monsieur DUVAL Bruno en CAE - Contrat Accompagnement Emploi, du 01/06/2015 au 31/05/2016, pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures. Monsieur DUVAL Bruno sera chargé d'effectuer les fonctions suivantes : Plantation des fleurs et entretien des massifs, entretien et accueil du camping, entretien des bâtiments communaux et de la voirie, électricité et divers bricolage, accompagnement des enfants au ramassage scolaire.

- de rémunérer cette personne au SMIC sur la base de 20 heures hebdomadaires

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce contrat.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

5) EPF SMAF Nouvelles adhésions

Monsieur Le Maire expose que :

- Le syndicat intercommunal à vocation unique « Assainissement des Bords de Sioule » (Puy-de-Dôme), par délibération du 8 septembre 2014,
  - La communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs (Puy-de-Dôme), par délibération du 18 septembre 2014,
  - La Commune de Saint Pierre La Bourlhonne (Puy-de-Dôme), par délibération du 10 octobre 2014,
- ont demandé leur adhésion à l'Établissement Public Foncier-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration dans ses délibérations en date des 19 septembre et 17 octobre 2014, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 8 décembre 2014 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0



6) Expertise "Maison GRANET"

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Maison Granet a été inscrite sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 10 novembre 1997. En raison de cette inscription, la Maison Granet doit être estimée par un cabinet d'expertise afin de l'assurer à sa juste valeur. Trois cabinets d'expertise ont été consultés

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, DECIDE :

- de faire réaliser une estimation préalable en valeur d'assurance de la Maison Granet
- de choisir le cabinet d'expertise COLLOME FRERES – 1 Rue de la République – 69001 LYON pour une somme de 1 600 euros H.T.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

7) Adhésion au groupement de commandes du SIEG

Cette adhésion est prévue pour les contrats supérieurs à 36Kw. La commune n'est pas concernée actuellement. Toutefois, après confirmation du SIEG, la Commune pourrait adhérer ultérieurement en cas de besoin. Dans ces conditions, la délibération est supprimée.

8) Classement des parcelles privées non bâties dans le domaine public communal

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L. 141-1 à L. 141-3 inclus, relatifs à la voirie communale, et son article L. 141-8 pour ses dépenses d'entretien,

Considérant le transfert de propriété des parcelles acquises auprès des propriétaires privés préalablement aux travaux d'aménagement de voirie et faisant aujourd'hui partie intégrante du domaine privé communal,

Considérant que le service départemental du cadastre reporte les parcelles communales non bâties acquises et issues de divisions de fonds privés lors de ses travaux de mise à jour générale du plan cadastral,

Considérant que les parcelles créées en vue d'un aménagement de voirie peuvent être intégrées au domaine public communal après délibération,

Considérant que les parcelles identifiées le long du chemin des Gouttes, du Contournement et à l'intérieur du Lotissement l'Orée de l'Auvergne présentées dans le tableau ci-dessous peuvent faire l'objet d'un classement,



<b>Section cadastrale</b>	<b>Numéro parcelle</b>	<b>Superficie en m<sup>2</sup></b>
B	1166	68
B	1170	8
B	1167	40
B	1161	958
B	1171	374
B	1135	968
B	1175	17
B	1179	894
B	1176	34
B	1163	103
D	1261	187
D	1259	9
D	1257	125
B	1159	62
D	1255	18
B	1158	14
B	1156	303
B	1154	214
D	1253	13
D	1247	44
D	1251	7
D	1249	12
B	1075	584
B	1078	590
B	1086	742

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de classer, pour le chemin des Gouttes, le Contournement et le lotissement l'Orée de l'Auvergne, les parcelles privées communales non bâties réservées à la voirie désignée précédemment, dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les propositions de Monsieur Le Maire.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

#### 9) Modification du tableau de classement des voies communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau de classement des voies communales, du fait de l'acquisition de plusieurs parcelles.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire portant sur :





- le projet de modification du tableau de classement
- la procédure de classement/déclassement des voies communales sans enquête publique (art L 141-3 du code de la voirie routière)
- les caractéristiques des voies communales (art R 141-2 du code de la voirie routière)
- les statuts des chemins ruraux et des voies communales appartenant respectivement au domaine privé et au domaine public de la commune
- les obligations et responsabilités de la commune concernant le domaine public routier communal et notamment l'obligation d'entretien des voies communales, conformément à l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de modification du tableau de classement des voies communales, présenté par Monsieur le Maire :
  - modification de la voie communale N°14 dite "du chemin des Gouttes"
  - création de la voie communale N°32 dite "le contournement"
  - création de la voie communale N°33 dite "du lotissement"
- Décide qu'à compter de ce jour, la longueur de voies communales portée au tableau de classement des voies communales est de 27 289 mètres, soit une augmentation de 1 014 mètres par rapport à l'ancienne mesure qui était de 26 275 mètres.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau tableau de classement.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## **Questions diverses**

### 1) Tapis du judo

Les tapis du Judo appartiennent à l'association "Atelier et découverte" qui les laisse à disposition pour la pratique du kung-fu. La fixation de ces derniers doit être revue pour éviter tout mouvement et dégradation. Arthur Georget suit le problème.

### 2) Demande de subvention de la part de "La mission locale pour l'emploi"

La Mission locale pour l'emploi assure des permanences régulières à Viverols pour le développement de l'emploi des jeunes. En 2014, 8 jeunes ont trouvé de l'emploi. La commune ne participe pas au financement de cette mission locale. Une cotisation lui est demandée, fixée à 2,5 € par habitant. Cette demande sera traitée comme les autres et vue lors de la discussion du budget primitif.

### 3) Demande de subvention par la commune de St Amand Roche-Savine pour l'organisation du concours départemental de la race Salers.

Le conseil n'est pas favorable



4) Contrat avec "Radio Craponne"

Il permet à l'ensemble des associations de la commune et à la commune elle-même de passer des annonces "à la demande". Voir les modalités en Mairie,

Pour: 10      Contre: 0      Abstention: 1

Le montant (500€) sera pris sur le budget « subvention aux associations »

5) Demande de " Artis'ance " pour la location de la salle des associations l'été prochain

Le montant est fixé comme l'année dernière à 300€. Il est en outre demandé, à leur charge, d'assurer la signalisation de leur localisation ainsi qu'un panneautage indiquant le parking route des Mas.

Pour: 11      Contre: 0      Abstention: 0

6) Subvention au syndicat paragrêle

Par anticipation, la municipalité décide la fourniture de 2 fusées, soit un montant de 500€.

Pour: 11      Contre: 0      Abstention: 0

6) Modification du règlement du camping.

Arthur Georget et J.Yves Allard sont volontaires pour en revoir l'écriture. (Révision partielle)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00